|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/23/12 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 15 mars 2019  |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-troisième session**

**Genève, 20 – 24 mai 2019**

Proposition de suivi du résumé de l’étude de faisabilité sur l’amélioration de la collecte de données économiques sur le secteur de l’audiovisuel dans plusieurs pays africains

*établie par le Secrétariat*

1. Une Étude de faisabilité sur l’amélioration de la collecte de données économiques sur le secteur de l’audiovisuel dans plusieurs pays africains, figurant dans le document CDIP/21/INF/2, a été établie dans le cadre du projet relatif au renforcement et au développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains – Phase II (document CDIP/17/7).
2. L’étude de faisabilité a été réalisée par deux consultantes indépendantes, Mmes Deirdre Kevin et Sahar Ali, et présentée à la vingt et unième session du CDIP. Le comité a prié le Secrétariat de déterminer “si des travaux complémentaires sont nécessaires et peuvent être réalisés à l’avenir dans ce domaine”.
3. L’annexe du présent document contient un plan de mise en œuvre des activités de suivi visant à généraliser les résultats du projet.
4. *Le comité est prié d’examiner l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

|  |
| --- |
| **Plan de mise en œuvre des activités de suivi** |
| Intitulé de l’activité/initiative | Amélioration de la collecte de données en Afrique dans le secteur de l’audiovisuel |
| *Brève description de l’activité/ initiative* | * Rappel

Dans le cadre du projet intitulé “Renforcement et développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains” – Phase II (document CDIP/17/7), une Étude de faisabilité sur “l’amélioration de la collecte de données économiques sur le secteur de l’audiovisuel dans certains pays africains” a été commandée en 2017. L’étude couvrait le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, le Kenya, le Maroc et le Sénégal.Le rapport a fait apparaître un manque de données dans les secteurs de l’audiovisuel des pays concernés. L’une des conclusions portait sur la nécessité de sensibiliser les parties prenantes du secteur audiovisuel à l’importance d’améliorer la collecte de données économiques et juridiques. Des mesures ont été définies à cet égard.On sait peu de choses sur la taille ou la nature du marché de l’audiovisuel d’un grand nombre de pays en développement. Cela, associé à la nature informelle du secteur et à la méconnaissance de la propriété intellectuelle, rend difficiles le recensement et la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle en vue de tirer parti du potentiel économique du secteur. Les professionnels ont souligné que des données économiques transparentes et fiables pouvaient favoriser la prise de décisions politiques transparentes et efficaces dans le secteur de l’audiovisuel.La présente proposition vise à diffuser les résultats du projet associé à l’étude susmentionnée grâce à l’organisation des deux grandes activités de projet suivantes :1. Atelier sous-régional visant à diffuser les conclusions de l’étude;
2. Élaboration d’un résumé à la suite de l’atelier, décrivant les expériences dans ce domaine et quelques options possibles pour les pays bénéficiaires.

Les principaux objectifs de ces activités sont les suivants :* Présenter les principales conclusions de l’étude.
* Sensibiliser davantage les décideurs et les professionnels à l’importance des données économiques et juridiques dans le secteur de l’audiovisuel.
* Donner des exemples de réussite concernant des stratégies, outils et pratiques recommandées aux niveaux national et régional pour la collecte de données économiques et juridiques dans le secteur de l’audiovisuel.
* Définir des options qui pourraient être suivies par les pays bénéficiaires pour accroître la transparence des données économiques et juridiques.
 |
| *Activités du projet* | **Activité de projet n° 1 :****Séminaire sous-régional**Le séminaire traitera des avantages commerciaux, financiers et économiques qui peuvent découler d’une collecte rigoureuse des données pour toutes les parties concernées.Le séminaire réunira, sur une durée de trois jours, des représentants des institutions nationales chargées du financement, de la réglementation et de la gestion de la production et de la distribution dans le secteur de l’audiovisuel ainsi que des organismes de radiodiffusion, des bureaux du droit d’auteur et des organisations de gestion collective.Il pourra également compter sur des partenaires institutionnels sous-régionaux tels que la Commission de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la CEDEAO.Les deux chercheurs ayant mené l’étude ainsi que deux autres experts apporteront leur contribution en tant que conférenciers. Le séminaire comprendra en outre des représentants d’associations professionnelles européennes du droit d’auteur (par exemple, la Société des auteurs audiovisuels (SAA), l’Observatoire européen de l’audiovisuel, et des représentants de la Commission africaine de l’audiovisuel et du cinéma de l’Union africaine).Les participants comprendront au moins cinq représentants de chaque pays bénéficiaire représentant les catégories suivantes :* un représentant de l’organisme national chargé du droit d’auteur
* un représentant de l’organisation de gestion collective
* un représentant de la commission cinématographique
* un représentant de l’organisme national de réglementation des communications
* un représentant de l’association des producteurs de films.

**Activité de projet n° 2 :**Établissement du document de synthèse à la suite de l’atelier. Ce document :* décrira les expériences dans le domaine concerné ainsi que les différentes méthodes de collecte de données dans les pays,
* comparera certaines pratiques recommandées examinées au cours du séminaire
* et définira des options pour les pays.

Il évaluera les dispositions obligatoires minimales en matière structurelle, juridique, financière et administrative, les méthodes de collecte, d’acquisition et de partage des données ainsi que la création de réseaux.Coopération avec d’autres parties prenantesDans le cadre de l’exécution stratégique du projet, et en vue d’assurer la viabilité à long terme des résultats, il conviendra de rechercher, le cas échéant, des synergies avec les programmes, projets et initiatives des parties prenantes et organisations concernées telles que l’UEMOA et la CEDEAO.Les résultats et les outils de ce projet seront partagés avec d’autres États membres. |
| *Principaux secteurs de l’OMPI concernés et liens avec les programmes de l’OMPI* | Programme 3Objectif stratégique III.4 : Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins.Objectif stratégique IV.2 : Amélioration de l’accessibilité et de l’utilisation de l’information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l’innovation et la créativité. |
| *Durée globale* | 6 mois, à compter du 1er août 2019. |
| *Budget global* | Total hors dépenses de personnel : 50 000 francs suisses

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats intermédiaires du projet** | **Dépenses de personnel** | **Autres dépenses** | **Total** |
| Recensement des activités de sensibilisation des institutions aux fins de l’élaboration des projets  |  | 5 000 | 5 000 |
| Atelier régional |  | 40 000 | 40 000  |
| Rédaction de la proposition de suivi  |  | 5 000 | 5 000 |
| **Total**  |  |  | **50 000** |

Le coût de ces activités sera couvert par le budget existant de la Division du droit d’auteur.  |
| *Résultats/Incidence du projet* | 1. Diffusion des résultats de l’étude de faisabilité sur l’importance des données économiques sur le secteur de l’audiovisuel.
2. Prise de conscience accrue des méthodes de collecte, d’analyse et de présentation.
3. Recensement des options et des méthodes possibles en vue d’améliorer la collecte de données économiques.
 |

[Fin de l’annexe et du document]